



Londres décide l'extradition d'Assange aux Etats-Unis

Par [Observateur Continental](#)

Mondialisation.ca, 21 avril 2022

[Observateur continental](#)

Région : [États-Unis](#), [L'Europe](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#), [Loi et Justice](#)

La justice britannique autorise l'extradition de Julian Assange aux Etats-Unis.

La justice britannique a autorisé formellement ce mercredi 20 avril l'extradition du fondateur de WikiLeaks, Julian Assange aux Etats-Unis, qui veulent le juger pour espionnage, après des années de bras-de-fer judiciaire, [rapporte L'OBS](#).

Un tribunal de Londres a officiellement rendu une ordonnance d'extradition du fondateur de WikiLeaks et il revient désormais à la ministre britannique de l'Intérieur Priti Patel de l'approuver, précise le média français.

Julian Assange est incarcéré à la prison de haute sécurité de Belmarsh à Londres depuis son arrestation en avril 2019 pour avoir manqué sa caution sept ans plus tôt lors d'une bataille juridique distincte.

Maintenant, la décision sur l'extradition de l'Australien vers les Etats-Unis, où il est accusé de crimes liés au plus grand cas de divulgation d'informations classifiées de l'histoire américaine et risque 175 ans de prison, sera prise par la secrétaire d'Etat britannique à l'Intérieur Priti Patel. Dans le même temps, la défense de Julian Assange pourra faire appel devant la Haute Cour de Londres si la membre du gouvernement se prononce en faveur de l'extradition.

La source originale de cet article est [Observateur continental](#)

Copyright © [Observateur Continental](#), [Observateur continental](#), 2022

Articles Par : [Observateur Continental](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca